

Le Pailherou

BULLETIN MUNICIPAL DE PAILHARÈS - JANVIER 2022

LES VOEUX DE LA MAIRE

Une commune dynamique pour 2022

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chères amies, chers amis.

Nous vivons une période sans précédent pour nos générations. De confinements en vaccinations et rappels, l'incertitude induit un coup de frein tant sur le plan économique que sanitaire ou psychologique.

Dans ce contexte, il est difficile de prévoir de nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

À la mairie, l'équipe municipale fonctionne bien : les travaux des gîtes sont lancés avec les demandes de subventions nécessaires et les contretemps liés à la présence d'amiante. La voirie est entretenue, les routes dégagées et le CCFF efficace.

Cet été, les spectacles de la SOAR ont attiré de nombreux spectateurs, la Foire aux pommes a été une réussite ainsi que le Marché aux arbres de Nectardéchois qui s'est tenu sous un soleil radieux. Citons encore le lancement du projet des Vernes, la vente de l'ancienne mairie, les travaux d'entretien de la toiture du restaurant.

Malgré un contexte morose, nous avançons et gardons espoir en regardant l'avenir.

C'est grâce à l'activité des personnels

municipaux administratifs et techniques, aux côtés des élus, que ces résultats ont été obtenus.

J'ai également une pensée pour les associations de Pailharès, témoins de la richesse de la vie locale qui créent du lien social. Deux nouvelles associations sont en cours de montage, le club d'échec « l'échiquier Pailherou » et les jardins partagés. L'association ASN 07 a lancé une activité tir à l'arc sur la commune.

Pailharès vit au rythme de celles et ceux qui la font vivre chaque jour dans leur diversité : ses habitants, ses artisans, ses agriculteurs, ses chasseurs, sa postière, ses jeunes, ses moins jeunes, ses seniors...

C'est vous tous qui donnez vie à notre commune et la rendez accueillante, active et solidaire ! Soyez-en tous très vivement remerciés.

Même si le budget est très serré en raison des dépenses pour les gîtes, nous mettons tout en œuvre pour garder cette dynamique en 2022.

Ainsi nous programmons : la signalisation du carrefour de la Poste, divers travaux de maintenance de voirie, les travaux du bâtiment des gîtes avec notamment la rénovation énergétique et l'installation d'une chaudière à granulés, les réflexions pour la mise en valeur du

village et l'aménagement des jardins partagés. Enfin, nous réfléchissons à l'amélioration du cimetière.

Tout le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui se sont installés sur notre commune et nous adressons nos plus sincères félicitations aux enfants nés en 2021 et résidant à Pailharès. Nos pensées et condoléances vont aux proches des Pailherous décédés cette année.

Je suis fière du dynamisme de la commune et je vous adresse au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite et de prospérité à vous-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Bonne année 2022 !



Anne Schmitt
Maire de Pailharès

OFFRE D'EMPLOI

Offre d'emploi

La commune de Pailharès recherche un.e employé.e de ménage pour effectuer l'entretien courant des bâtiments communaux.

L'offre est de 4 heures par semaine, mais des heures de ménage supplémentaires peuvent être trouvées chez des particuliers pailherous pour compléter une journée sur le village et mutualiser les transports.

Contactez la mairie pour plus d'infos.

ETAT CIVIL 2021

NAISSANCES

Evan Dumont (18 avril)
Marceau Clauzier (18 mai)
Ryane Besseas (6 juillet)
Wyatt Edwards (21 juillet)
Louna Caillet (8 octobre)

DÉCÈS

René Albert Maurice Profit (14 mai)
Michel André Joseph Crémillieux (17 mai)
Léon Fraisse (2 septembre)
Juliette Monchal, née Hugon (7 sept.)
Gilbert Farre (15 octobre)

VIE DU VILLAGE

Stage de plantation et de taille d'arbres

Le 27 novembre dernier, 17 personnes se sont réunies au Bouvet pour assister à un stage de plantation et de taille d'arbres fruitiers.

Organisé par l'association Les Jardins du Haut Vivarais, le stage était mené par Régis Fourel.

Au cours de la journée, les participants ont appris comment bien planter un arbre fruitier pour favoriser la cicatrisation et la reprise de celui-ci : tailler les racines de l'arbre, les praliner d'un mélange d'argile, de terre, de bouse et d'eau, tailler les branches du bas de l'arbre à planter, préparer le trou pour la plantation, orienter correctement le point de greffe...

Puis, les stagiaires ont pu expérimenter la taille sur des jeunes arbres, puis sur des vieux, avant de partager leurs expériences

autour d'un verre et d'un repas.

D'autres stages seront organisés prochainement sur divers thèmes autour de l'arbre fruitier : prélèvement et conservation des greffons (hiver hors gel), greffe (fin

d'hiver) et taille en vert (juin).

Les dates ne sont pas encore fixées, mais vous pouvez contacter Monika Losowski au 06 61 95 55 06 pour plus d'informations.



PRÉVENTION

En hiver, attention au monoxyde de carbone !

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, un gaz invisible et mortel, augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

Le monoxyde ne vient pas des appareils de chauffage électriques mais des appareils à combustion tels que cuisinières, chaudières, chauffe-eaux, chauffages d'appoint au gaz, ou encore poêles et cheminées.

D'autres appareils produisent également du monoxyde de carbone : braseros et barbecues, groupes électrogènes, moteurs de voiture, de moto ou d'appareils de bricolage.

Chaque année, ce gaz toxique est responsable de plus de 3 000 intoxications et d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable mais prend la place de l'oxygène quand on le respire.

Pour limiter les risques d'intoxication, il convient d'adopter les bons gestes :

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations

de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié.

- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour, même s'il fait froid.

- Maintenez les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.

- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

- Placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinières, braséros ou barbecues).

- Installer un détecteur de monoxyde de carbone dans votre logement.

En cas d'intoxication, les symptômes apparaissent plus ou moins rapidement : maux de tête, fatigue, nausées, voire évanouissement.

La prise en charge doit être rapide : aération et évacuation des locaux, arrêt des appareils à combustion et appel aux secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (114 pour les personnes malentendantes).

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



VIE DU VILLAGE

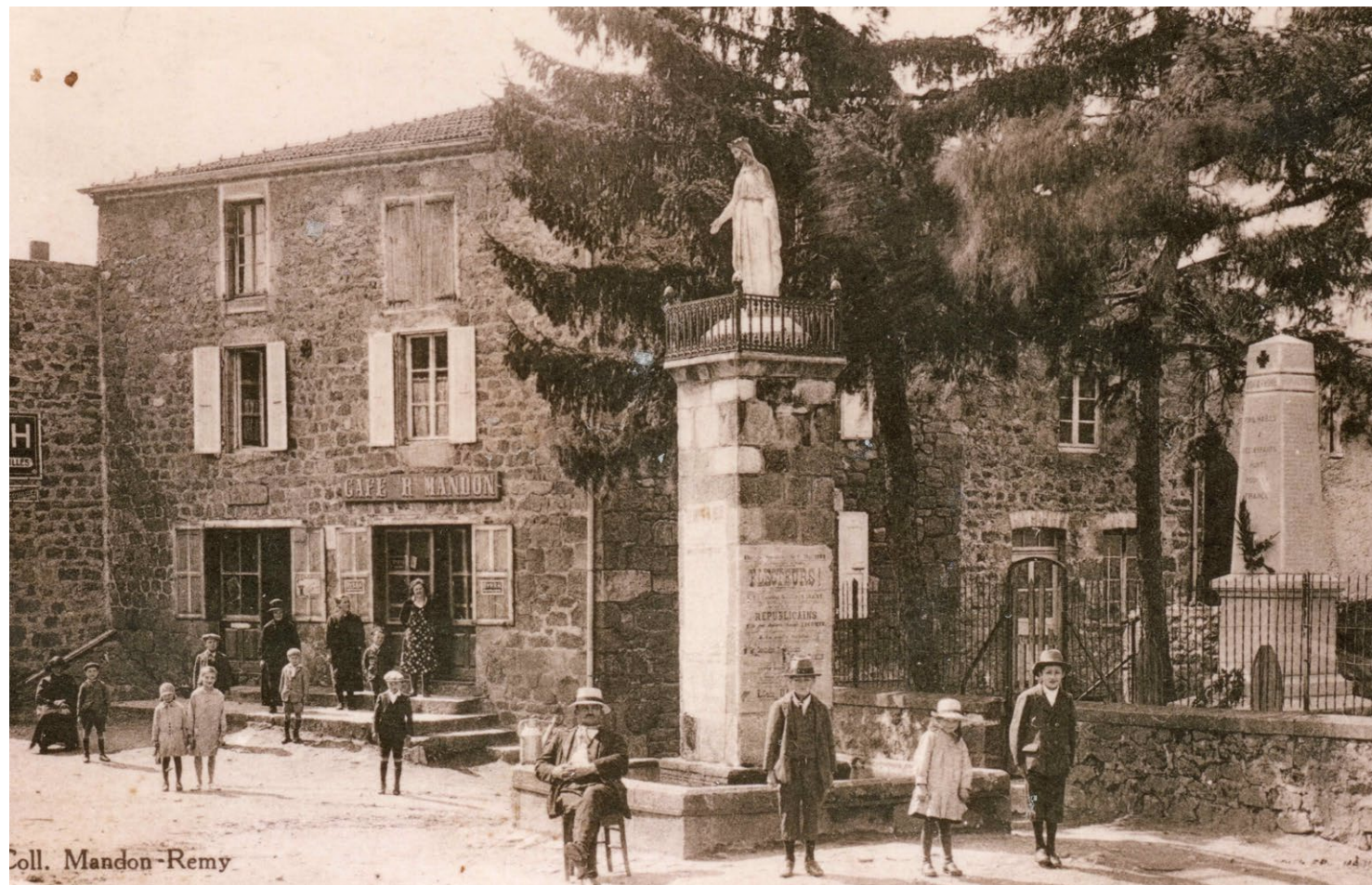
Travaux à l'Amarante

Lundi 13 décembre 2021, sous un beau ciel bleu, les travaux de réfection de toiture de l'Amarante ont débuté.

Réalisés par l'entreprise Reynaud-Buisson, ces travaux étaient initialement prévus en 2020.

Ils prévoient la dépose des tuiles, la pose d'un écran sous toiture, puis la repose des tuiles et différents accessoires pour un montant d'environ 12 000€.





SOLIDARITÉ

Colis de Noël du CCAS

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pailharès a offert un colis aux Pailherous de plus de 75 ans.

Les colis, commandés auprès de l'Esprit Campagne à Saint-Félicien, sont com-

posés de vin, gourmandises et produits locaux, ainsi que d'un mug orné du logo du village. Compte tenu de la situation sanitaire, les colis ont été mis à disposition des bénéficiaires à la Poste, où Sylvie Garnier, la postière, fera la distribution.



PAILHARÈS D'ANTAN

Ci-dessus Pailharès aux environs de 1932, avec son café très fréquenté, sa fontaine qui sert de support à des affiches électorales et son monument aux morts bordé d'arbres.

PRATIQUE

Contacteur la mairie :

04 75 06 00 65
mairie@pailhares.fr

Horaires d'ouverture :

lundi : 13h00 – 17h00
mercredi : 8h30 – 12h00
vendredi : 8h30 – 12h00

Permanence de Mme la Maire :

vendredi : 8h30 – 12h00
samedi : sur demande

Toutes les infos sur :

www.pailhares.fr